

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 8 avril 2020, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) :

**Ordonnance adoptée dans le cadre de la situation de la COVID-19 – Report de la date d'augmentation des tarifs de stationnement sur rue sur le réseau de voirie artérielle au 2 juillet 2020 (6)**

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 14 avril 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat